



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GOUSSAINVILLE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 17h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire,
Karine BOZZINI, 1^{er} adjoint au Maire
Ingrid DE WAZIERES, 2^{ème} adjoint au Maire,
Martial CLEMENT, Conseiller Municipal
Sabrina MADI, Conseillère Municipale déléguée,

Absents excusés :

Sandrine MIRANDA PASCOA, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Sabrina MADI, Conseillère Municipale déléguée.
Ingrid DE WAZIEERES, 2eme adjoint au Maire qui a donné pouvoir à Isabelle RUSIN, Maire.

Absent non excusé :

Jérôme DROUILLOT, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Karine BOZZINI, 1^{er} adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 7

Présents : 5

Absents: 2

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 17h00.

Le Procès-verbal du 10 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire indique que le point n°1 sera voté dès l'arrivée de Madame Ingrid DE WAZIERES qui sera en retard.

1/ ELECTION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2017 (SERIE 1)

- **Vu** Le décret 2017-1091 du 2 juin 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- **Vu** la circulaire NOR/INTA/INTA17172220 du Ministère de l'Intérieur du 12 juin 2017,
- **Vu** l'arrêté du 16 juin 2017 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

**EPIAIS LES LOUVRES
MOINS DE 1000 HABITANTS**

(1 délégué et 3 suppléants)

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	CONSEIL MUNICIPAL	QUALITE DELEGATION	OBSERVATIONS
Mme	RUSIN	Isabelle	24/02/1965	BEMPOSTA (Portugal)	12 rue de la Croix	95380	EPIAIS LES LOUVRES	MAIRE		Conseillère Départementale
Mme	BOZZINI	Karine	26/05/1977	MAISONS-ALFORT (94)	4 bis rue du Chapitre	95380	EPIAIS LES LOUVRES	1er Adjoint au Maire	Déléguée	
Mme	DE WAZIERES	Ingrid	19/04/1974	DRANCY (93)	17 rue du Chapitre	95380	EPIAIS LES LOUVRES	2eme Adjoint au Maire	Suppléante	
Mr	CLEMENT	Marial	15/07/1927	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES (95)	1 rue du Chapitre	95380	EPIAIS LES LOUVRES	Conseiller Municipal	Suppléant	
Mme	MIRANDA PASCOA	Sandrine	10/02/1981	GONESSE (95)	9 chemin du Martinet	95380	EPIAIS LES LOUVRES	Conseillère Municipale		pouvoir à Mme MADI
Mme	MADI	Sabrina	15/02/1979	TREMBLAY-EN-France (93)	5 chemin du Martinet	95380	EPIAIS LES LOUVRES	Conseillère Municipale Déléguée	Suppléante	
Mr	DROUILLOT	Jérôme	12/12/1973	LYON 9eme (69)	1 rue de la Croix	95380	EPIAIS LES LOUVRES	Conseiller Municipal		Absent excusé

2/ DESIGNATION D UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LE SIAH

Madame Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jérôme DROUILLOT délégué titulaire aux commissions du SIAH, ne pouvant plus y participer, il est nécessaire d'élire un nouveau délégué titulaire pour le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune d'EPIAIS LES LOUVRES au SIAH.

Madame Isabelle RUSIN se présentant en tant que déléguée titulaire,
Madame Sabrina MADI se présente en tant que déléguée suppléante pour la remplacer.

6 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Compte tenu du résultat du vote le nouveau tableau est le suivant :

Délégués titulaires :

Isabelle RUSIN
Ingrid DE WAZIERES

Délégués suppléants :

Sabrina MADI
Karine BOZZINI.

3/ VOTE DES CENTIMES SYNDICAUX 2017 POUR LE SIAH

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 29 mars 2017, le SIAH a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2017, destiné au financement des ouvrages d'eaux pluviales et les frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente.

Conformément à l'article L. 5212-20 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIAH en date du 29 mars 2017 concernant la fixation des centimes syndicaux pour l'année 2017.

Le Comité syndical a décidé d'ajuster la valeur des centimes soit pour cette année 2017 :

De fixer le montant de la fiscalisation de la commune d'Epiais Les Louvres à **3715 €**.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, d'adopter le tableau de ventilation du SIAH.

4/ FIXATION DES TARIFS DES PARTICIPANTS DU VOYAGE A ROME DU 21 AU 23 AVRIL 2018

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix pour le voyage à ROME organisé par la commune le week end du 21 au 23 avril 2018.

HABITANTS :

Adultes et enfants de plus de 10 ans :	100.00 €
Enfants de moins de 10 ans :	50.00 €

Un chèque de caution de 300 € est demandé à chaque participant et sera encaissé en cas d'annulation de son voyage.

- Il sera demandé 25 € supplémentaire pour les participants souhaitant une chambre seul.
- Seuls les habitants d'Epiais Les Louvres pouvant justifier d'une adresse sur la commune (Avis d'imposition 2016) peuvent bénéficier de ce tarif.

PERSONNES EXTERIEURS :

UN PRIX UNIQUE ADULTES ET ENFANTS 638.00 €

Le règlement de ce voyage peut être réglé en plusieurs fois (soit plusieurs chèques avec date d'encaissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de fixer les tarifs proposés par Madame Le Maire.

5/ AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC UN AVOCAT CONCERNANT L AFFAIRE AEREL

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'une procédure est en cours auprès du TGI et au Tribunal Administratif de Pontoise, concernant la société AEREL qui ne respecte pas les règlements d'urbanisme.

Cette société contestant notre requête auprès du Tribunal Administratif de Pontoise, par une demande d'annulation avec un avocat.

Madame Le Maire indique, qu'il est nécessaire de nommer un avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, Madame Le Maire à signer une convention avec un avocat et à ester en justice tant auprès des juridictions administratives que judiciaires contre la Société AEREL.

DESIGNE, Maître Mylène CASSAZ, 17 rue Dumont d'Urville, BP 36183, 14061 CAEN CEDEX pour défendre les intérêts de la commune.

AUTORISE, Madame Le Maire à engager, au nom de la commune, tous les frais inhérents, notamment de justice à cette action contre la Société AEREL.

6/ REMBOURSEMENT D UNE LOCATION DE SALLE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un courrier demandant l'annulation de la réservation de la salle « La grange » qui était prévu pour le mois d'octobre 2017.

Le loueur étant dans les temps pour demander le remboursement intégral, il est nécessaire d'annuler le chèque d'un montant de 180 € en régie de recette au compte 7062 (Liste 2 de l'Etat du 2 mai 2017) pour l'encaissement des locations des salles polyvalentes.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de ce titre, afin de rembourser le loueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler les titres en régie de recette (Liste 2 de l'Etat du 2 mai 2017)

CHARGE Madame Le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

7/ MOTION DE SOUTIEN POUR L ORGANISATION DE L EXPOSITION UNIVERSELLE EN 2025

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de soutenir la candidature concernant l'organisation de l'exposition universelle de 2025 pour notre territoire.

Le 22 novembre 2016, le Président de la République a officialisé la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025. Cette candidature est portée par un groupement d'intérêt public dont les membres sont l'Etat, ExpoFrance, la Métropole du Grand Paris, la région Ile-de-France et la Ville de Paris.

Pour répondre aux enjeux sociétaux et environnement, le thème choisi est « La connaissance à partager, la planète à protéger ». Il se déclinera dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la

culture et de l'environnement, dans la continuité de l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

La France accueillerait du 1^{er} mai au 30 octobre 2025 tous les pays au sein du « Village global » installé dans l'aire régionale du Grand Paris, ainsi que des forums thématiques localisés dans les grandes métropoles françaises.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux côtés du conseil départemental du Val d'Oise et de la ville de Gonesse est candidate avec le site Triangle de Gonesse pour accueillir le « Village global ». L'implantation du « Village Global » de l'Exposition Universelle sur le Triangle de Gonesse viendrait conforter le positionnement du territoire « cluster des échanges internationaux », il constituerait un catalyseur important pour le développement du territoire et pour l'amélioration de l'employabilité des habitants.

Aussi, les élus de la communauté d'agglomération convaincus que l'organisation de l'exposition universelle en France en 2025 donnerait un immense élan au pays, fédérerait les énergies et assurerait à la France un nouveau rayonnement mondial, soutiennent la candidature de la France.

8/ DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2017

Madame Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réduire des crédits au chapitre 73 du BP 2017 à l'article 73924 suite à une erreur matérielle :

73924 FSRIF (Fonds de solidarité de la Région Ile de France) - 17 509.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE**, Madame Le Maire à réduire ces crédits pour un montant total de 17 509.25 € au chapitre 73 article 73924 au BP 2017 qui est a été voté en suréquilibre.

La séance est levée à 18h30

